L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 JUILLET 1867 — Entre les rues Bienville et Conti.

DIUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $12; par six mois, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un numéro, 10 cents.

EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant Mardi et le Samedi.
Par an, [illegible] par semestre, $3.

PRIX D'ANNONCES.
Les annonces [illegible] à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces [illegible] de la page éditoriale paieront $1 50 le carré chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles chaque insertion.
Les annonces [illegible], dans la page éditoriale, paieront $30 [illegible] le carré [illegible].
Les personnes [illegible] régulièrement et souvent des annonces aux prix indiqués ci-dessus pour les annonces trans. tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les [illegible] d'annonces d'affaires paieront 20 [illegible] chaque insertion.
Toute annonce [illegible] doit être payée d'avance.
Les annonces [illegible] le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront [illegible] jusqu'à [illegible].
Les comptes [illegible] faisant régulièrement [illegible] annonces seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 31 JUILLET.

☞ Pour liste des navires et steamboats arrivés dans ce port, ainsi que les expéditions, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les [illegible] et l'heure, voir aux annonces.

Par Louis & Broe—dans leur salle d'encan, rue du Camp, 48 [illegible] bottes, souliers et brodequins, 400 [illegible] bottines, et 150 jeux de malles.

Par [illegible]—aux Nos 259 et 260 de la rue du Canal, entre Marais et Tremé, les meubles qui se trouvent dans cette maison.

Par J. P. [illegible]—à la Presse à Coton de Vicksburg, [illegible] balles [illegible] de coton avarié, en lots au gré des acheteurs.

Par S. Gaba onze heures du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Locust, à trois îlots de la Machine à [illegible] de la rue Melpomène, la vacherie de Mme Veu[illegible], consistant en 29 belles vaches laitières, génisses, chevaux, charrettes &c. &c.

Par A. Fell No 46 de la rue de Chartres, marchandises [illegible] habillements, bottes, souliers, chapeaux &c.

Par H. [illegible]—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises et lingerie.

Par D. E. [illegible]—sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, [illegible].

☞ Achetez confiseries et chocolats chez M. M. Turpin, 93 Vieille Levée.

Coton.—L'attention de nos lecteurs est appelée sur la vente de que fera aujourd'hui, à midi, à la Presse à Vicksburg, M. J. P. Boisseau, encanteur.

Question alimentaire.

Nous sommes arrivés à l'époque de l'année où les travaux dépendant du commerce maritime et du commerce fluvial cessent presqu'entièrement, beaucoup d'honnêtes journaliers y trouvent moyens d'existence, les uns comme chargeurs, déchargeurs de navires et de bateaux, les autres comme charretiers ou draymen. Quand le frêt manque à l'activité de tous ces hommes, il est clair qu'ils doivent éprouver une grande gêne, à moins qu'ils n'aient pu, dans la saison favorable, faire des économies pour la morte saison qui arrive. Or, depuis près de deux ans le taux des loyers et le prix des vivres [illegible] nécessité, il leur a été presque impossible de faire, sur leurs dépenses quotidiennes épargnes suffisantes pour traverser, sans grandes souffrances domestiques, les mois de l'année où le commerce ne se fait que par les besoins très limités de la consommation locale. Les souffrances doivent être cette année plus grandes qu'elles n'ont jamais été, et considérons qu'il est de notre devoir d'appeler l'attention de l'autorité sur ce sujet, autorité qui nous [illegible] actuellement pour [illegible] améliorer la situation.

Nul n'ignore que l'article alimentaire le plus [illegible] en ce moment pour toutes les classes, est le pain. A cet égard les plaintes sont générales. On se demande comment il se fait qu'en paix et avec le commerce du fleuve aussi libre que possible, le pain soit plus cher qu'il était en 1862, sous le général Butler, lorsque nous n'avions encore que des [illegible] moyens d'échange et lorsque la guerre en triplant la consommation de la farine [illegible] aussi la production par l'appel sous drapeaux de la portion la plus active de la population agricole dans tous les Etats [illegible]. La farine à cette malheureuse époque était plus chère qu'aujourd'hui et cependant les pains fournis à la consommation par toutes boulangeries étaient beaucoup plus gros pour le même prix.

Ne pouvons nous pas au moins pour cet article, [illegible] revenir aux errements administratifs de 1862 et même aux errements administratifs d'une époque antérieure et qui ne sentait nullement la guerre, comme en 1856 ou 1857. Ce ne serait donc pas la première fois que l'autorité s'est vue obligée de prendre des mesures pour la consommation du pain. Cela s'est fait déjà sous les deux régimes civil et militaire et toujours le peuple s'en est bien trouvé. Le [illegible] se fait constamment dans les grandes villes de l'Europe et nous ne voyons pas pourquoi on n'en ferait pas autant ici.

Nous connaissons tous les arguments qu'on peut invoquer en faveur de la liberté du commerce et de l'industrie; nous savons que cette liberté engendrerait la concurrence et par là le bon marché; mais nous savons aussi que le bon marché n'arrive jamais pour le pain, lors que la farine ne soit à vil prix. Aussitôt le prix de la farine monté le prix du pain monte aussi, et monte beaucoup plus vite, jusqu'à ce qu'enfin les pauvres familles sont obligées s'en priver. Pour une grande partie de la population, qui est européenne, le pain est article indispensable, et quand elle est forcée ménager cet article on peut dire que c'est elle comme si elle se mesurait l'existence.

Ce haut prix du pain étonne d'autant plus que, depuis plus d'un mois, le prix de la farine de l'Ouest qui alimente diminue graduellement, la baisse n'a pas été subite, il est vrai, mais elle est lente, ce qui vaut mieux, car cela prouve qu'elle se tiendra. On devait s'y attendre, du reste, le marché aujourd'hui est doublement approvisionné et par la farine de l'ancienne récolte et par le produit de la nouvelle. Mais à quoi bon cette abondance si le prix du pain ne tombe pas. Nous dénonçons, il y a quelque temps, la spéculation des banques nationales qui servent les deniers du gouvernement, dont elles sont dépositaires, pour spéculer sur denrées de l'Ouest, ce qui en maintient les prix bien au dessus de ce qu'ils étaient en temps de guerre. Aujourd'hui nous nous voyons obligés d'en faire autant à l'égard des boulangeries de cette ville dont les prix ne baissent pas en dépit de la baisse signalée dans tous les marchés à grains de l'ouest. Certes nous ne prétendons pas empêcher la réalisation d'un bénéfice honnête: que chaque industrie gagne et prospère tant mieux! mais il ne faut pas que ce bénéfice s'élève au point de faire du peuple une victime. C'est à l'autorité qu'il appartient de mettre un terme à un abus dont souffre la population entière, surtout la population travailleuse qui consomme plus de pain que toutes les autres.

On dit que la Constitution s'oppose à la limitation ou la fixation du taux du pain et que toute ordonnance à cet égard sera toujours renversée par un jugement des cours civiles. C'est possible, mais nous nous rappelons qu'en 1857 l'ordonnance fut parfaitement exécutée et qu'elle eut d'excellents effets. D'ailleurs, les constitutions ne sont plus aujourd'hui les lois suprêmes, on en fait ce qu'on veut à peu près, et si l'autorité militaire qui peut tout ici en ce moment, voulait faire une petite brèche à celle de 1864, dans l'intérêt de la consommation publique, il est certain que personne ne s'en plaindrait, car personne ne tient à défendre un principe de famine, excepté ceux qu'il enrichit.

A nos abonnés des paroisses.—Nous prévenons encore une fois nos abonnés des paroisses que nous ne renouvelons aucun abonnement à moins que nous n'en ayons reçu le montant.

SOUSCRIPTION
Au profit des Soldats de l'armée impériale mexicaine.

E. M.	$1 00
M. J.	1 00
L. M.	1 00
Joseph Lialla	40 00
L'Abeille	10 00
Bernard Avegno	50 00
J. A.	1 50
C. R.	1 00
H. M.	1 00
Henry Castarède, Sec.	25 00
A. Baqué, Sec.	25 00
Star Mutual Ins. Co.	10 00
Forstall & DeLesseps	10 00
J. H. Elmer & Co.	10 00
Lucien Mello	10 00
Anonyme, cash	10 00
Colonel Ar. Gérard	5 00

Révocation du gouverneur du Texas.—L'ordre suivant a été reçu hier dans l'après midi:

Quart. Gén. 5e Dist. Mil., N. O., Le, 30 juil. '67
Ordre Spéciaux No 105.
[EXTRAIT.]

4. Un examen attentif des rapports du Maj. Gén. Charles Griffin, de l'armée des E. U., produit la conviction que J. W. Throckmorton, gouverneur du Texas, est un obstacle à la reconstruction de cet Etat, sous la loi; il est en conséquence révoqué de cet office.

E. M. Pease est, par la présente, nommé gouverneur du Texas à la place de J. W. Throckmorton, révoqué. Il sera obéi et respecté comme tel.

Par ordre du Maj. Gén. P. H. Sheridan.
Geo. L. Hartsuff, A. A. Gén.

Seconde exposition aux Fair Grounds.—Le succès extraordinaire de la foire de 1866 faisait pressentir naturellement une autre exposition en 1867, et nous voyons avec plaisir que l'Association Agricole et Industrielle de la Louisiane n'entend pas manquer à sa mission, car dès aujourd'hui elle annonce, pour le 19 novembre prochain, l'ouverture d'une seconde exposition qui durera jusqu'au mardi suivant, 26. Nous voyons, en outre, par la comparaison d'une nouvelle liste de prix, avec l'ancienne, que la foire prochaine sera beaucoup plus variée et plus étendue que la première, car cette liste embrasse des branches d'art et d'industrie qui firent défaut au grand étalage de 1866. C'est une amélioration considérable dont nous félicitons sincèrement M. J. N. Marks, président de l'Association Agricole, et dont nous félicitons aussi tous les honorables membres de la direction, ses collègues.

Service funèbre.—Les Officiers de la légion étrangère française, qui ont servi dans l'armée impériale mexicaine, ont voulu, eux aussi, faire célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de l'empereur Maximilien. Ce service aura lieu jeudi prochain, à 8 heures précises du matin, dans l'église Ste Rose de Lima, rue du Bayou. Ces messieurs invitent à y assister toutes les personnes qui ont déjà donné des marques de sympathie à la mémoire du malheureux empereur.

Transfert de bureau.—A partir du premier août, les bureaux de la banque de l'Etat de la Louisiane seront transférés du local actuel, coin Royale et Conti, au No 37 de la rue du Camp.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—30 juillet.
Thermomètre de C. Duhamel, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville

6 heures A. M.	80 degrés
Midi	85 "
3 heures P. M.	89 "
6 heures P. M.	86 "

Feux.—Hier soir, à 11 heures, le feu a pris à une batisse au coin des rues Fulton et Jackson, partiellement occupée comme pension par enfants de couleur. Le feu a été éteint avant qu'il eut causé aucun dommage sérieux.

Le feu a pris aussi à un lit dans une maison de la rue Bienville No 111, par le renversement accidentel d'une lampe, mais il a peu duré et la destruction a été nulle.

Mary E. Brann.—La jeune fille dont nous avons rapporté hier la tentative de suicide, est morte hier matin chez elle, rue Thalie près de la rue Tchoupitoulas. Elle était âgée de 19 ans et avait mené une vie fort dissipée en dépit des bons conseils de ses parents et amis.

Arrestation.—William Corson, nègre, accusé par James Ling d'avoir ouvert sa malle et d'y avoir pris un lot de hardes et d'autres articles, a été traduit devant le recorder du Premier District. L'affaire sera appelée le 7 août et le prévenu a été forcé de fournir une caution de $500.

Conseil des Aldermen.—Le maire envoie sa désapprobation sur l'ordonnance relative aux écoles, fondée sur l'insuffisance des fonds alloués. Le maire trouve que la somme de $70,000 n'est pas en rapport avec le nombre des enfants de couleur.

Sur motion de M. Clark, le Conseil persiste dans son vote et renvoie l'ordonnance au concours des Assistants.

Une communication du contrôleur de ville propose divers plans pour le rachat des billets de ville. Il propose d'abord de vendre à l'encan des propriétés municipales payables en billets municipaux, jusqu'à concurrence de $3,306,880 30/000, somme qui comprend toutes les émissions. La ville possède des propriétés libres pour 9 millions, et il en donne la liste. Les citoyens seraient par conséquent, exemptés de toutes taxes, pour le restant des billets.

2. Il propose de vendre toutes les propriétés de la ville qui ne donnent pas de revenu. Si non, il suggère de vendre le droit de collecter le revenu des marchés publics pendant trois ans et d'en appliquer le montant au rachat de la circulation. Les marchés se sont vendus cette année pour $120,125. Il propose aussi de vendre les droits de wharfage pour 3 ans, ce qui produira 3 millions, avec la vente des revenus des marchés. La communication est référée au Comité de Finance.

Une pétition des habitants de la rue Bienville se plaignant de la conduite des gens qui habitent le No 222, est référée au Comité des Rues.

Un congé de soixante jours est demandé par le trésorier de ville pour raison de santé. Le congé est accordé.

M. Whitney présente une résolution autorisant l'émission de $1,000,000 en petits billets, pour remplacer les billets de $20. Adopté.

Le conseil s'ajourne.

Conseil des Assistants-Aldermen.—Un veto du maire sur le contrat de réparation pour le marché Soraparu est soutenu 8 contre 5.

Un message du maire recommandant l'usage temporaire de bateaux plats pour bateaux de vidange, est déposé sur la table, sujet à appel. Un rapport du contrôleur sur le même sujet est référé.

Le rapport hebdomadaire du trésorier accuse une balance de $250,159.

Les plans du contrôleur pour le rachat des billets sont référés.

Une résolution présentée par M. McCulloch, pour la vente de $1,000,000 de propriétés de ville, payables en billets municipaux qui seront détruits, est référée au comité de finance.

Un congé de 60 jours est accordé à M. J. Hernandez, trésorier de ville.

Le conseil des Assistants persiste dans l'ordonnance sur les écoles, malgré le veto du maire.

L'émission de 1 million en petits billets pour remplacer les billets de $20, est approuvée.

Le comité de finance fait un rapport favorable à une résolution pour déposer au bureau du trésorier le montant des propriétés assessées (inconnu) et vendues pour taxes. La résolution est adoptée nonobstant le veto du maire.

Le conseil s'ajourne.

Corps Législatif.

Discours de M. Thiers.

M. Thiers.—Messieurs, je viens vous entretenir, vous le savez, de l'expédition du Mexique.

Ces jours derniers, quand s'est répandue cette fatale nouvelle qui a rempli le monde civilisé d'une vive douleur et d'une juste indignation (très bien! très bien!), je vous ai proposé de renvoyer à un moment plus calme cette grave discussion. Vous y avez consenti. Je voudrais bien différer encore; mais le temps s'écoule, votre session va se clore; que faire? Différer encore n'est pas possible, renoncer à la discussion serait contraire à nos devoirs.

Pour ceux qui, comme moi, sont arrivés ici sans passion, sans parti pris, sans ambition d'aucune sorte, sans nul autre désir que de revenir peu à peu, sans révolution surtout, à des institutions libres, et d'obtenir par ces institutions une meilleure gestion des affaires publiques, pour ceux là, il est impossible de laisser un événement si grave, si douloureux, et qui a eu de si fatales conséquences s'enfouir dans le gouffre du passé sans avoir essayé de répandre les lumières qui peuvent en faire sortir les enseignements qu'il contient. (Marques d'approbation sur quelques bancs.)

Pour un homme sensé qui a pu se tromper, et l'erreur est le lot de l'humanité, faut-il chercher à oublier sa faute? Non, il faut regarder avec sang froid son erreur, en rechercher les causes pour n'y plus retomber.

Eh bien! cette grande affaire du Mexique, qui a paru souvent à cette tribune, n'a jamais été envisagée parmi nous avec des dispositions d'esprit propres à faire luire la vérité même. Je l'ai examinée pour la première fois en 1864. L'échec de Puebla avait été glorieusement réparé à Puebla même; le prince infortuné qui a payé l'entreprise de sa généreuse vie n'était pas parti encore. J'ai fait dès lors toutes les objections qui se présentaient à mon esprit contre une telle entreprise; je regretterai toute ma vie de n'avoir pas été plus persuasif.

La question s'est depuis reproduite plusieurs fois ici.

Quant à moi, je me suis tû, convaincu que l'événement seul pouvait éclairer désormais les pouvoirs publics. Mes collègues persistèrent, et on leur disait alors qu'ils décourageaient nos soldats et nos capitalistes. Nos soldats! le reproche était peu sérieux. Aussi disciplinés que braves, nos soldats font la guerre héroïquement et ne la jugent pas. (Très bien!) Quant aux capitalistes, vous souhaiteriez tous, messieurs, qu'ils eussent été découragés à cette époque; vous ne les verriez pas aujourd'hui, partagés entre la crainte d'un refus et la misère, solliciter le secours des pouvoirs publics.

L'affaire a suivi son cours; aujourd'hui elle est terminée, et on ne peut plus dire que nous lui faisons tort. On objectera peut-être que, si nous ne pouvons plus lui nuire, nous ne pouvons plus la servir. De telle sorte qu'à l'origine de l'entreprise, l'aveuglement, pendant son cours, un patriotisme mal entendu, et, depuis, le désir de l'oubli, nous interdiraient de dire la vérité. (Très bien! très bien! à la gauche de l'orateur.)

Pour moi, je pense qu'il faut la dire, et que ce devoir pénible doit être rempli dans l'intérêt de la chambre elle-même. J'ai bien médité sur cette affaire, et ma conviction, je le dis en toute sincérité, c'est que la cause de tout ce malheur a été le défaut de contrôle. (Approbation sur les mêmes bancs.) Mais il faut que cette conviction sorte de l'examen des faits.

On nous a dit d'abord qu'il s'agissait des dommages essuyés par nos nationaux, et dont réparation leur est due. On ajoutait qu'il ne suffisait pas de leur procurer une satisfaction accidentelle, une sécurité passagère, qu'il fallait leur assurer une sécurité durable, et que pour cela on devait établir un gouvernement régulier au Mexique. Depuis, on a continué à dire que c'était une grande pensée, une belle et magnifique entreprise qu'il aurait fallu persévérer, que l'on s'était malheureusement découragé, et que c'était ce découragement qui avait été la cause de l'insuccès.

Eh bien, non, cela n'est pas. Le reproche ne saurait atteindre ceux qui, comme moi, ont été découragés dès le début de l'entreprise. Il s'adresserait plutôt à ceux qui, dans l'origine, y avaient cru. Mais il n'est pas même vrai pour ceux-là. Il n'est pas vrai que les dommages de nos compatriotes aient été la cause véritable de l'entreprise. Il n'est pas vrai qu'elle présentât des chances de succès; elle n'en présentait aucune. Il n'est pas vrai que le découragement ait été la cause de notre échec; eût-on persévéré, on aurait de même éprouvé des désastres, et il aurait toujours fallu s'arrêter.

La cause vraie de l'entreprise, c'est une pensée généreuse, mais erronée, qui n'a pas trouvé une résistance suffisante dans nos institutions. Voyons les faits dans leur ensemble et leur enchaînement.

Lorsque nous sommes arrivés au Mexique, ce pays venait de traverser de nombreuses révolutions. Détaché de sa métropole au commencement du siècle, il avait dû opérer en une seule fois toutes les révolutions pour lesquelles l'Europe a versé son sang depuis trois siècles.

Après tant de vicissitudes, vers 1860, le pays, profondément fatigué, désirait ce qu'on désire à la suite de révolutions qui ont eu un but avouable, c'est-à-dire à peu près ce qu'on appelle les principes de 89.

Ces révolutionnaires, qui, comme les nôtres, avaient commis bien des fautes et encouru bien des malheurs, désiraient en voir la fin. L'homme qui gouvernait alors le Mexique, et qui n'avait pas encore imprimé à son nom une tache indélébile (Très bien! très bien!), donnait des espérances. Il prenait pour principal ministre le général Doblado, homme éclairé, qui venait de gouverner plusieurs provinces et y avait fait régner l'ordre, la sécurité, la prospérité.

Il y avait à cette époque, au Mexique, un ministre des Etats Unis, qui est mort depuis, et qui a laissé la réputation de l'homme le plus respectable et le plus sensé: M. Corwin; il disait: Le moment est bon, profitez en. Malheureusement, il y avait une question redoutable: celle des créances étrangères.

Au milieu des révolutions du Mexique, les étrangers avaient beaucoup souffert; il y en avait, il est vrai, qui faisaient de leurs souffrances un moyen de spéculations souvent odieuses.

Je n'en citerai qu'un seul exemple. A l'époque de l'expédition de Saint-Jean d'Ulloa, le gouvernement français avait réduit les demandes de nos compatriotes à trois millions. Eh bien! on ne trouva que deux millions à distribuer; il resta un million, qui fut distribué plus tard pour d'autres souffrances.

Eh bien! le Mexique avait eu à payer des sommes énormes pour ces réclamations, et, dans tout le pays, des cris s'étaient élevés contre ces paiements. Le gouvernement était dénué de ressources; il demanda un délai, une rupture s'ensuivit. Tous les hommes sensés le regrettèrent; mais, la rupture consommée, il fallait faire un acte de vigueur. L'Angleterre, l'Espagne et la France s'y résolurent.

Quel devait être cet acte de vigueur? Là était la question. On dit aujourd'hui qu'il était facile de s'y tromper; que les Mexicains, fatigués de leurs révolutions, appelaient de leurs vœux le rétablissement de la monarchie sous un prince européen. Examinons.

Le gouvernement anglais, éclairé par tous ses agents, était formellement contraire à toute entreprise de ce genre.

J'ai lu tous les documents qui ont été publiés en Angleterre, en Espagne, aux Etats Unis, sur cette question.

Eh bien! le commodore anglais Dunlop, qui a commandé longtemps les flottes anglaises dans ces mers, qui avait vu passer sous ses yeux tous les partis, tous les hommes du pays, écrivait au gouvernement anglais que le seul parti qui, au Mexique, désirait le rétablissement de la monarchie, c'était le clergé, et que, précisément à cause de cela, il n'avait pas la moindre chance de regagner son influence sur le peuple, favorable à une politique libérale.

Sans doute, ajoutait le commodore anglais, il y a au Mexique des hommes bien élevés qui sont partisans de la monarchie, parce qu'ils désirent un gouvernement fort; mais ce sont des gens timides, passifs, incapables de rien faire eux-mêmes pour le succès de leur opinion.

Le gouvernement anglais, ainsi renseigné, ne voulait à aucun prix se mêler des affaires intérieures du Mexique; il voulait seulement faire un acte de vigueur, occuper le littoral, et il proposait aux Etats-Unis d'y contribuer.

L'Espagne avait eu un moment d'enivrement pour les expéditions lointaines; mais les opinions s'y étaient bientôt rassises; un homme d'un grand sens et d'une grande fermeté, le maréchal O'Donnell, était à la tête des affaires.

Le maréchal O'Donnell, s'adressant au ministre d'Angleterre, M. Crampton, lui disait: "Par rapport à cette combinaison (il s'agissait de placer sur le trône du Mexique un prince autrichien), il me suffit de rappeler ce que j'ai dit quand il a été question d'un prince espagnol. C'est là une idée si extravagante que je la juge à peine digne d'examen. Si une semblable entreprise pouvait être tentée, quelque puissance européenne, elle serait la source de démêlés graves et continuels avec les Etats américains, qui repousseront toujours toute ingérance de l'Europe dans les affaires d'Amérique.

"J'ignore les vœux et les dispositions de l'illustre personnage qu'on a mis en avant; mais moi, sans être archiduc ni prince, simple officier général, si on m'offrait la couronne du Mexique, je n'hésiterais pas à la refuser. J'ai trop longtemps vécu en rapport avec les Mexicains, alors que j'étais capitaine général de Cuba, pour ne pas connaître l'esprit, les mœurs, les vœux de cette population, et pour croire que l'établissement d'une monarchie sous un prince européen puisse rétablir l'ordre dans le pays."

M. Jules Favre.—Quelle est la date de cette communication?

M. Thiers.—Le 30 janvier 1862. En France, les idées des émigrés mexicains avaient rencontré plus de créance. Ces émigrés disaient que leur pays était fatigué; qu'il désirait le rétablissement de la monarchie; que la France y était populaire; que l'apparition de notre drapeau suffirait pour assurer le rétablissement de la monarchie; que le Mexique renfermait des richesses immenses qui dédommageraient de tous les sacrifices. On allait même jusqu'à dire à cette époque qu'on trouverait là de quoi payer la dette française. (Oh! oh!)

Restait à choisir le prince. L'exclusion était naturellement donnée aux princes appartenant aux nations qui devaient prendre part à l'entreprise. Un prince autrichien parut indiqué. On disait: On a pris une province à l'Autriche, la Lombardie; on lui rendra un empire. Après avoir satisfait l'Italie, on satisfera donc l'Autriche.

Ce sont ces trois idées: on n'avait qu'à paraître,—on trouverait au Mexique des trésors immenses,—on satisferait l'Autriche, qui ont déterminé l'expédition.

Pour cette chimère, on essaya de s'entendre avec le gouvernement anglais, qui resta inflexible, déclarant qu'il s'agissait pour lui de la seule occupation du littoral. Il fallait transiger; alors intervint la convention du 31 octobre.

Il était dit qu'on allait au Mexique pour obtenir réparation des dommages essuyés par les résidents européens, qu'on ne ferait aucune tentative d'immixtion dans les affaires intérieures du pays, qu'on occuperait seulement le littoral.

Cependant, comme la France avait beaucoup insisté pour qu'on laissât un peu plus de latitude au chef de l'expédition, on ajouta une clause supplémentaire qui l'autorisait en outre à accomplir les autres opérations qui seraient jugées sur les lieux les plus propres à réaliser le but de la convention, notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers.

Mais il était bien entendu qu'il ne s'agissait que de simples opérations accessoires, comme de sortir de la Vera Cruz, que cette clause n'impliquait en aucun cas une marche sur Mexico, quoique les instructions données à l'amiral Jurien de la Gravière, qui s'est conduit dans cette affaire avec beaucoup de sens et de prudence, l'autorisassent, en cas de nécessité, à continuer sa marche dans l'intérieur jusqu'à Mexico.

Et pour cela que lui donnait-on? deux mille deux cents hommes. Cela prouve à quel point les idées chimériques des émigrés avaient pénétré dans tous les esprits.

On part au mois de novembre. On arrive à la Vera Cruz dans les premiers jours de décembre. Le général qui commandait l'expédition était le général Prim, personnage dont les destinées ont été orageuses, mais auquel on ne conteste ni beaucoup de courage ni beaucoup d'esprit. L'empereur des Français avait jugé ainsi à Vichy, car il avait permis qu'il commandât les troupes françaises.

A la Havane, le général Prim vit les émigrés mexicains, qui lui dirent ce qui se disait partout, qu'il n'y avait qu'à se présenter pour produire une révolution. "Eh bien! répondit le général Prim, si vous pouvez faire une révolution, faites en une. Nous traiterons avec vous comme avec Juarez, mais nous ne nous en mêlerons pas. Nos instructions nous ordonnent de traiter avec le gouvernement de fait."

Les alliés arrivèrent à la Vera Cruz. Rien ne remua. A Mexico seulement se produisit une grande exaltation. Les révolutionnaires mexicains s'armèrent de nouveau, les hommes modérés, sans partager leur exaltation, adhérèrent à la résistance qu'ils se préparaient à nous opposer.

Cependant le gouvernement mexicain, plus sage que les exaltés, comprenait que c'était une grave affaire que d'avoir, à la Vera Cruz une expédition de trois grandes puissances. Aussi avait-il rapporté le décret qui ordonnait la suspension du paiement des indemnités dues aux Européens, et envoyé l'homme sage du pays, le général Doblado, pour se mettre à la tête de l'armée mexicaine et pour traiter avec nous. L'armée mexicaine ne songeait pas un moment à avoir raison de l'armée alliée; elle n'avait pas défendu Vera Cruz et s'était retirée à l'intérieur; mais la peste nous bloquait à la Vera Cruz. Au bout de quelques jours, nous comptions les morts par centaines, les Espagnols et nous surtout, car les Anglais n'avaient dans l'expédition que quelques marins. Nous étions bloqués par la famine et la peste.

Le général Prim, qui ne redoute aucun péril, alla droit au camp mexicain. Il y trouva le général Doblado et eut avec lui une explication franche: "Que venez vous faire ici? lui dit le général Doblado. Si vous venez nous imposer un gouvernement, comptez sur la résistance la plus opiniâtre. Si, au contraire, vous venez seulement réclamer pour vos nationaux, comptez que justice sera faite: qu'il s'ouvre une négociation équitable, nous nous entendrons bien vite.—Pas de difficultés, répondit le général Prim: nous venons nous occuper des intérêts de nos nationaux.

"Mais, ajouta-t-il, nous ne pouvons rester dans les positions que nous occupons aujourd'hui." Je le comprends, dit le général Doblado. Eh bien! si la négociation s'entame, je vais vous abandonner les défilés de Chiquihuite, qui sont infranchissables. Je vous abandonne 30 lieues de pays. Vous pourrez revenir à Orizaba, à Cordova: vous y trouverez des vivres, car nous n'empêcherons plus les populations de vous en fournir, et nous pourrons traiter amiablement. Seulement je vous demande deux choses; la première, c'est que si nous ne parvenons pas à nous entendre, vous nous rendiez les positions que nous vous abandonnons aujourd'hui; la seconde, c'est qu'afin d'apaiser l'exaltation des Mexicains, vous permettiez que notre drapeau flotte à côté des drapeaux alliés."

Y avait-il une seule objection à faire à ces conditions? On nous livrait des positions importantes, on nous demandait de les rendre, si l'entente ne pouvait s'établir; quoi de plus naturel? N'était-il pas naturel aussi de laisser flotter le drapeau mexicain à côté des nôtres, puisque nous ne voulions pas faire la guerre au gouvernement mexicain? Cela fut donc consenti et forma la convention de la Soledad, qui fut un peu plus tard si durement désavouée par le gouvernement français. Grâce à cette convention signée le 19 février, nos troupes durent se rendre à Orizaba; et ce qui prouve l'importance du service qu'on venait de nous rendre, c'est que la route était couverte de morts et de mourants.

En même temps, il était bien évident que les intentions conciliantes du général mexicain étaient sincères; car, si on n'avait pas voulu traiter avec nous, il aurait suffi de nous bloquer dans la Vera Cruz, où l'on nous aurait fait mourir de faim et de maladie.

A Orizaba, on essaya de s'entendre,—je ne parle pas en ce moment de négociations avec le gouvernement mexicain; mais les plénipotentiaires européens essayèrent de s'entendre entre eux sur le chiffre des demandes à adresser au gouvernement mexicain.

L'Angleterre demandait 80 millions. Je suis convaincu que ce chiffre était très exagéré, quoique cependant l'Angleterre eût pratiqué en grand l'exploitation des mines au Mexique et eût pris part à tous les emprunts.

L'Espagne demandait 40 millions, chiffre qui s'explique par le grand commerce qu'elle avait fait avec le Mexique et par les grandes propriétés qu'elle y a possédées.

Quant à nous, notre dernier règlement avec le Mexique datait de 1853. A cette époque, nous avions reçu une somme considérable, et bien que sept ans seulement se fussent écoulés depuis, le plénipotentiaire français demandait 60 millions. La somme parut forte; cependant, comme on n'avait pas à se juger les uns les autres, quelque exagérée que parût cette demande, les plénipotentiaires espagnol et anglais ne firent aucune objection.

Mais depuis nous avons traité avec Maximilien, et nous avons évalué la dette à 40 millions, payables en papier, ce qui ne représente pas plus de 20 millions. Et dans ces 20 millions, il y avait, outre la part des négociants pour qui, nous dit-on, l'expédition a été faite, la part de ceux qui ont souffert depuis le commencement de la guerre; la part des premiers n'était donc guère que de 8, 9 ou 10 millions. Ainsi, d'après notre propre évaluation, alors que nous demandions 60 millions, 10 millions auraient suffi.

Cependant on ne dit rien. L'Angleterre et l'Espagne firent seulement quelques observations touchant cette créance Jecker, dont je ne veux pas parler ici, et qui ajoutait 75 millions aux sommes déjà demandées à d'autres titres. Elles firent remarquer qu'il était bien difficile, sinon excessif, de faire payer au gouvernement mexicain 75 millions, c'est à dire trois ou quatre années de son revenu. Cependant on se borna à convenir que chacun des plénipotentiaires en référerait à son gouvernement.

On resta donc à Orizaba, attendant des nouvelles d'Europe. Mais, tout à coup, on apprit qu'une nouvelle expédition venait d'arriver à la Vera Cruz, commandée par le brave général de Lorencez, et suivie ou plutôt précédée des émigrés mexicains, gens honorables, mais pleins d'illusions.

Ils disaient qu'ils avaient, non pas officiellement, mais confidentiellement, du gouvernement français mandat de rétablir la monarchie au Mexique, et de la rétablir en faveur d'un prince autrichien.

Il y eut un grand récri des deux puissances nos alliées.

L'Espagne et l'Angleterre dirent: "Nous avons promis de ne pas nous mêler des affaires intérieures de ce pays. Nous avons obtenu, à cette condition, une position sûre, un campement sain pour nos troupes, et voilà qu'une nouvelle expédition française arrive avec la mission de rétablir la monarchie à Mexico. C'est nous faire une position qui n'est pas soutenable."

On demandait, non pas que le général Almonte, homme très honorable et qui doit regretter amèrement aujourd'hui le succès de ses tentatives, fût livré aux Mexicains,—c'est une indignité qui ne fut venue à la pensée de personne;—mais l'Angleterre avait renvoyé Miramon à la Havane, et on nous disait: Faites en autant pour les nouveaux venus.

Notre plénipotentiaire refusa; ce fut la rupture. J'ai sous les yeux le procès verbal de la rupture: il est du 9 avril; il a été, dit-on, rédigé par la légation française, mais il est signé par les plénipotentiaires des trois nations, il est donc authentique. Je vous le résumerai.

Le dialogue suivant s'établit. Les plénipotentiaires anglais et espagnol disaient: Cette position n'est pas soutenable. Nous avons promis de ne pas intervenir dans la question du gouvernement, et vous venez avec une armée pour renverser la république.—C'est vrai, répondit M. Jurien de la Gravière; mais croyez vous que ce soit de bonne foi que les Mexicains nous aient cédé ces campements et qu'ils veuillent sérieusement entrer en négociation?

Il était facile de répondre que les Mexicains n'auraient pas été assez ineptes pour nous livrer ces positions, s'ils n'avaient pas eu l'intention de traiter. D'ailleurs, la crainte que devaient leur inspirer les trois puissances européennes suffisait pour qu'on ne doutât point de leur bonne foi.

On nous répondait d'ailleurs: Nous sommes au 9 avril, et c'est le 15 que les négociations doivent commencer.—Attendez.—J'ai des ordres, répliquait l'amiral.—Nous en avons aussi, et ils nous commandent de nous borner à l'occupation du littoral.

—J'ai des ordres, répétait l'amiral.

On nous objecta encore l'engagement d'honneur.—Oh! l'engagement d'honneur, reprit le plénipotentiaire français, nous le remplirons. Je vais faire rétrograder mes troupes et rendre les positions qui nous ont été livrées.—Mais c'est une déclaration de guerre!—J'ai des ordres.

Les plénipotentiaires anglais et espagnol dirent encore: Nous avons ordre de ne pas faire la guerre au gouvernement mexicain; nous nous séparons. Et on se sépara.

Le général Prim dit alors aux Français: "J'avais l'honneur de commander aux Français, je regrette d'y renoncer. Je les admire, je les aime, et je suis désolé de les voir s'engager dans cette voie. Vous allez marcher sur Puebla, je pressens un malheur."

Nous marchâmes sur Puebla. Le général de Lorencez se conduisit en vaillant homme, mais il fut obligé de se replier. A cette époque, les torrents étaient débordés, les transports, les marches étaient des plus difficiles. L'armée se vit arrêtée par un cours d'eau devenu presque infranchissable, et elle avait derrière elle une armée qui pouvait se croire victorieuse.

Quelques braves soldats, malgré le péril, gagnèrent l'autre rive à la nage et parvinrent à établir une communication, à l'aide de laquelle notre colonne put franchir le torrent. Elle attendit pendant cinq mois les secours d'Europe. Elle les attendit dans une attitude qui a fait l'admiration de la France et, j'ose le dire, du monde entier. (Très bien! très bien!)

Voilà la première période de l'expédition. L'avons nous faite pour nos nationaux? Non. Ils en ont été l'occasion et non la cause. On pouvait traiter avantageusement pour eux; mais d'une opération simple dans le principe, on a voulu faire une opération extrêmement compliquée.

Mettons donc cette excuse de côté. Si j'ai rappelé si longuement ces faits, c'est pour faire ressortir de cette histoire la nécessité du contrôle. Vous a-t-il été dit un seul mot de cette entreprise, quand elle a commencé? En a-t-on entretenu le corps législatif? Non. Il est vrai qu'au commencement, en octobre 1861, la chambre n'était pas assemblée. Mais la deuxième expédition est de la fin de mars, et on aurait dû en parler au corps législatif, réuni depuis le mois de janvier. L'affaire de Puebla du 3 mai était connue à la fin de juin, et alors on vous demandait 17,000 hommes, sans qu'il y eût de la part du gouvernement ou de la chambre une seule observation.

Plusieurs membres.—C'est une erreur.

M. Emile Olivier.—Nous avons averti à ce moment-là.

M. Jules Favre.—Nous avons traité la question dans la séance du 11 juin.

M. Thiers.—C'est une erreur, soit. A ce moment là, d'ailleurs, il fallait incontestablement réparer l'échec éprouvé, mais une discussion complète, comme nous en avons eu depuis, aurait eu pour résultat la limitation de l'entreprise.

Il a fallu, et cela vous donne une idée de la difficulté d'agir dans ces contrées lointaines, une année entière pour réparer l'échec du 3 mai. Puebla, en effet, ne fut prise que le 17 mai 1863. Est ce un reproche que je veux adresser à nos généraux? Non. Le général Forey, le général Bazaine, depuis maréchaux, ont agi sagement en ne voulant pas entreprendre un nouveau siége sans avoir tous les moyens de le terminer à notre honneur.

Là, nous avons trouvé un de ces siéges comme nous en avions rencontré en Espagne, à Lerida, à Tarragone, à Saragosse; mais nos jeunes soldats se sont montrés dignes des vieilles bandes du premier empire. (Très bien! très bien!)

Puebla fut pris, et là commence la faute véritable. Aux premiers jours de l'expédition, on pouvait se faire illusion. Quand des hommes honorables viennent et disent: "Nous avons vu," ils ont, sur ceux qui n'ont pas vu, une bien grande puissance. Vous avez entendu ici l'honorable M. Corta vous dire: "J'ai vu." Et vous vous rappelez l'impression que ses paroles ont produite. Les émigrés disaient: "Il n'y a qu'à paraître!" Nous avons vu! En ce moment là, je comprends l'illusion, l'erreur.

C'est après la prise de Puebla que commence la faute véritable. Si ce que j'appelle le contrôle avait existé alors, il n'est pas possible qu'un cabinet responsable, délibérant sous les yeux du souverain, composé d'hommes dont la capacité ne peut être mise en doute, ne se fût pas fait les objections que je vais rappeler.

On avait dit: Il n'y a qu'à paraître. Deux ans s'étaient écoulés, et nous avions à peine dépassé Puebla. Les Mexicains étaient incapables de nous résister en rase campagne, mais ils occupaient les défilés, les lieux habités, et là ils se défendaient; ils comptaient sur l'appui d'une nation voisine, sur l'appui des Etats Unis. Cette idée première d'un succès facile était donc démentie par les faits.

Nous venions en outre de voir les partis à l'œuvre au Mexique. On aurait dû comprendre dès lors que la position du prince autrichien au milieu de ces partis serait insoutenable. Les Mexicains avaient voulu chez eux l'application des principes de 89. Ils avaient vendu presque tous les biens du clergé. Ces biens étaient non seulement entre les mains des Mexicains, mais des Espagnols, des Français et des Anglais.

Or, ou le prince allait faire une folie devant laquelle tout le monde aurait reculé, c'est-à-dire évincer les acquéreurs de biens nationaux,—s'il ne faisait pas cette folie,—il était isolé, car il s'aliénait à l'instant même les hommes qui l'avaient appelé, c'est-à-dire surtout le clergé.

On avait parlé aussi des richesses du Mexique. On en était encore aux appréciations du dernier siècle. Alors tous les métaux précieux venaient d'Amérique en passant par l'Espagne. Il s'agissait de 150 à 200 millions par an, produits pour la plus grande partie par le Mexique. Vous pouvez rappeler peut-être ce que l'on disait des richesses du Potose; on en était encore là. Mais, depuis, on a vu la Californie donner 4 ou 500 millions, l'Australie 2 ou 300 millions par an. Les richesses du Mexique n'avaient pas d'analogie avec celles que l'on tire à présent de ces deux pays.

D'ailleurs, ces mines fameuses, réellement fort riches, présentent des difficultés immenses d'exploitation. Le minerai d'argent ne peut se traiter que par le feu ou le mercure. Or le Mexique n'a pas de combustible, et le mercure tiré d'Espagne établissait un lien de plus entre la colonie et la métropole. En Californie, au contraire, à côté des mines on trouve le combustible et le mercure.

Tandis qu'en Californie on exploite avantageusement des mines d'argent qui ne donnent que 75 piastres par mètre cube de minerai, il faut, au Mexique, qu'elles donnent 400 piastres pour être exploitées avec bénéfice. En Californie, en outre, on n'a pas [illegible] les mines: au Mexique, l'Etat leur demande jusqu'à 20 pour 100 de leurs produits.

Ainsi mettons de côté cette richesse chimérique. Ajoutons que le sol n'a donné aucun de ces résultats merveilleux comme la culture du coton dans les Etats-Unis, ou du café au Brésil. Ce sol est pestilentiel dans les parties basses où il est fertile. Dans les parties hautes, il y a cinq ou six mois de pluies torrentielles, et six ou sept mois de sécheresse torride.

Il y avait donc bien 100 à 150 millions de métaux précieux à espérer, mais il fallait un long temps, une administration régulière pour les obtenir, et il y avait, en tous cas, bien loin de la réalité à ces budgets fabuleux que l'on avait fait briller à tous les yeux.

On pouvait donc, pour me résumer sur ce point, prévoir une résistance désespérée, une position intolérable pour le prince qui viendrait, une richesse réelle, mais qui ne pourrait être développée qu'avec beaucoup de temps, d'ailleurs bien moins considérable qu'on ne l'avait supposé, et si l'on persévérait, la résistance des Etats-Unis et bientôt une guerre avec cette puissance.

Eh bien, si le contrôle avait existé, cela n'était pas possible, et sur dix ministres il s'en serait certainement trouvé un qui aurait soulevé ces objections.

Que s'est-il passé? Je n'en sais rien. Toujours est-il qu'on marcha sur Mexico, et quand on fut maître de la capitale, le parti qui avait annoncé des merveilles, et qu'on n'avait pas vu jusque là, se montra enfin.

On forma un gouvernement provisoire composé d'hommes très honorables, je le reconnais, le général Almonte, Mgr. de Labastida, archevêque de Mexico, mais remplis d'illusions. Une junte fut également organisée, et cette junte, par 213 voix sur 215, décida que la monarchie serait rétablie au Mexique et qu'un appel serait fait à l'archiduc Maximilien. Une députation partit pour l'Europe.

Pendant ce temps, l'armée française ne resta pas inactive; elle s'étendit autour de la capitale, pénétra dans les districts miniers; elle fut bien reçue où elle se présenta, mais avec une certaine réserve.

En même temps la députation se rendait à Miramar. Elle y trouva un prince d'un esprit vif, d'un cœur généreux, aimant les grandes choses, mais n'ayant peut être pas encore l'expérience nécessaire pour prévoir toutes les difficultés qui l'attendaient au Mexique.

Il ne se fit cependant pas entièrement illusion, et il paraît d'après certaines publications regrettables qui ont eu lieu, qu'il ne se décida qu'après avoir obtenu, non seulement l'espérance, mais la certitude qu'une force française resterait assez longtemps au Mexique pour assurer le succès de l'entreprise, et que l'on viendrait à son secours par des opérations financières.

Le prince arriva à Paris en janvier 1864. Nous étions alors réunis, et nous avions la faculté de faire entendre notre voix et de faire connaître notre avis par la discussion de l'Adresse.

Je présentai toutes les objections que j'ai résumées tout à l'heure.

Le lendemain, on allait voter le paragraphe relatif au Mexique, et, de ma place, je m'écriai avec toute la force dont j'étais capable: "Nous avons réparé l'échec de Puebla. Maintenant, il faut s'arrêter. Le prince n'est pas parti, il dépend de vous d'arrêter le gouvernement.

"On vous dit: Voulez-vous donc abandonner les Français qui sont au Mexique aux vengeances des partisans de Juarez? Ne vous exposez pas à un plus grand danger, celui d'abandonner le prince que vous y aurez conduit, si vous le laissez partir."

Le prince partit et se rendit à Rome; il y avait au Mexique une difficulté relative aux biens du clergé, et il comptait, pour l'aplanir, sur la surveillance du Souverain-Pontife.

Mais vous savez quelles sont, à cet égard, les doctrines de la cour de Rome. Elle ne put donc rien promettre, et Maximilien revint à Miramar. Un emprunt de 126 millions fut conclu, mais cet emprunt n'en donna que 102. L'archiduc a dû laisser en Europe deux années de la dette anglaise, deux années de notre dette, une certaine somme pour la garantie des emprunts. Il ne lui resta guère que 40 millions, et il est douteux qu'il eût plus de 20 millions quand il est arrivé au Mexique.

(La fin à demain.)

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

De Washington.

Une nouvelle Jurisprudence Criminelle.

Visite de Napoléon à Vienne.

Londres, 30 au soir.—Consolidés 94. Bons 72 9/16.

Liverpool, 30, au soir.—Coton inactif à la clôture. Mid. upl. 10 3/8; mid. Orléans, 10 3/4. Vendu 8000 balles. Avis de Manchester défavorables. Tissus et filés inactifs et en baisse.

Berlin, 31 juillet.—Les journaux de Berlin dénoncent comme fausse la dénégation du Moniteur à l'égard de la note de Napoléon touchant le Schleswig. Ils insinuent que cette dénégation a été inspirée par l'attitude défiante du roi de Prusse dans la réponse à la note de Napoléon.

Vienne, 30 juillet.—La Presse annonce ce matin, par autorité, que l'empereur Napoléon doit partir le 7 août, pour faire visite à l'empereur d'Autriche.

Le baron Von Beust et le ministre du Sultan ont eu une conférence sur les affaires de la Crète.

Augusta, 30.—Coton. Demande active, prix plus fermes. Vendu 200 balles, à 24 1/2 à 25.

Savannah, 30.—Le nombre des enregistrements dans le comté de Church est de 521. Les blancs ont une grande majorité dans le comté de Coffee. Enregistrés 450.

Coton ferme. Bonne demande. Vendu 225 balles à 26. Reçu 215. Stock, 1520 balles.

New York, 30.—Fonds bien tenus. Or 139 7/8. [illegible] 20, avec coupon 111 5/8. Coton plus ferme. Vendu 3000 balles à 27 1/2 et 28.

Baltimore, 30.—Coton calme. Farine bonne demande.

Washington, 30. La circulaire suivante a été adressée aux avocats de district et aux marshals des Etats Unis.

Bureau de l'avocat-général, 30 juillet.

Par ordre du président des Etats-Unis, vous êtes chargé d'observer avec vigilance toutes les personnes que vous aurez raison de soupçonner comme combinant des expéditions illicites sur le sol de toute nation étrangère et d'interposer sans délai l'autorité des Etats Unis, toutes les fois que vous aurez des motifs pour croire qu'une personne a violé les lois de neutralité des Etats Unis.

(Signé) John M. Binckley,
Avocat-général par interim.

Carrington a achevé son réquisitoire cette après midi. Pierpont parlera pour la poursuite demain.

Recettes du Revenu de l'Intérieur $180,000.

Le général Grant est revenu aujourd'hui.

Le choléra se propage dans l'Ouest.

Les Indiens commettent des dévastations entre Denver et le Lac Salé.

Louisville, 30.—Vendu 230 balles de tabac. Marché plus ferme de 3 25 à 5 00. Farine superfine de 5 à 7 50. Nouvelle No 1 à 11 00.

Cincinnati, 30.—Farine inactive et en baisse. Extra de 9 à 9 25; de famille de 9 25 à 10. Coton ferme de 26 à 27. Porc ferme à 21. Bacon languissant à 12 1/2. Jambons fermes. Graisse calme de 12 à 13.

Vicksburg, 30.—Descendant le National. Le fleuve baisse.

Mobile, 30.—Vendu 300 balles de coton. Marché calme. Mid. 23. Reçu 85 balles.

Charleston, 30.—Le terme du shérif Carew de Charleston, étant expiré, le général Sickles lui a donné pour successeur W. S. Hastie. Hastie est un vieux citoyen, originaire du Nord et tout dernièrement encore président du Bureau de Commerce de Charleston.

Coton très ferme. Vendu 136 balles. Mid. 25 1/2. Reçu 82 balles.

Richmond, 30.—Cette après midi un nommé Driscoll a été battu et maltraité pour avoir troublé un meeting de nègres, harangué par un homme de couleur. Driscoll a été délivré par la police qui a été suivie au corps de garde par un millier de nègres. Driscoll avait un pistolet dont il avait essayé, disent les nègres, de faire usage dans le meeting.

Un nombre considérable de délégués à la convention, nommés par le dernier meeting de comté, est arrivé ce soir.

New York, 30 juillet.—Argent abondant; les taux restant les mêmes. Or à 140 1/8 à la clôture. Sterling languissant. Gouvernements fermes. Fonds bien tenus.

Washington, 30.—Pierpont a commencé son plaidoyer ainsi: La vraie question dans ce cas est si le prisonnier a aidé ou assisté la conspiration dont le résultat a été le meurtre d'Abraham Lincoln. S'il a été engagé dans ce but, il est coupable suivant l'accusation. Si non, il n'est pas coupable. La conspiration étant établie c'est un point de loi bien établi aussi, premièrement que chaque confédéré dans la conspiration est solidaire des actes de ses co-associés et la déclaration de chacun d'eux peut être donnée en preuve contre chacun des autres.

Et bien que la conspiration puisse avoir été formée des années avant que le prisonnier l'ait connue, s'étant joint à la conspiration subséquemment, il est soumis à tous les rapports coupables comme un des premiers membres de la conspiration.

Secondement. Quand plusieurs personnes se sont finalement confédérées dans une conspiration, elles sont comme un corps, et l'acte de chaque main et les paroles de chaque langue et la conception et le but de chaque tête, concernant le plan commun, sont les actes de chacun et de tous; et chacune des personnes formant le corps confédéré est responsable des actes, des dires, des faits de chacun, et de tous les autres.

Troisièmement. Une conspiration pour enlever, cacher ou tuer le président des E. U. en temps de rébellion ou dans un autre grand péril national est un crime si haineux, qu'il n'admet pas d'accessoires, et élève à la hauteur de principaux coupables tous les conspirateurs, leurs soutiens, ou tous ceux qui les ont aidés ou assistés.

Telle est la loi commune en Angleterre et c'est la loi de ce pays.

Quatrièmement. Cette conspiration pour tuer ou enlever le Président et pour renverser ainsi le gouvernement et favoriser l'anarchie est un crime de nature à faire de chaque soutien de la conspiration un principal dans le crime et responsable pour toutes les conséquences d'un meurtre accompli par un co-associé pendant qu'il exécute le plan commun, bien que dans le principe le meurtre ne fut pas l'intention des conspirateurs et bien que le prévenu de conspiration n'y ait jamais personnellement participé.

Cinquièmement. Qu'un meurtre commis par un co-associé suivant un plan commun d'enlèvement rend chaque conspirateur coupable du meurtre, bien qu'un pareil crime n'eut pas été dans l'intention des autres conspirateurs.

Sixièmement. La présence personnelle du prisonnier à Washington n'était pas nécessaire à la culpabilité dans ce cas. Il pouvait exécuter sa part dans la conspiration aussi bien à Elmire qu'à Washington, et être aussi coupable d'une manière que de l'autre; s'il a quitté Montréal conformément à l'avis de son co-associé dans la conspiration, Booth, pour aider à l'exécution d'une conspiration illicite, il importe peu qu'il arrive à temps ou non pour exécuter sa part du complot; dès le moment qu'il est sur la route pour exécuter sa part du plan formé, nul accident qui aurait pu le retarder ne change son crime.

Septièmement. Au point de vue de la loi, tout conspirateur est présent là où le crime est commis en vertu du complot formé, et doit être assimilé aux conspirateurs acteurs dans le drame combiné.

Huitièmement.—Un co-associé exécutant son rôle dans un complot pour enlever ou tuer le président dans la capitale, bien que non personnellement présent, peut être également convaincu et puni pour le crime aussitôt qu'il est arrivé dans la juridiction de ce district.

Neuvièmement.—Un complot est prouvé par des faits et les circonstances qui produisent la conviction à propos de tout autre crime dans une cour de justice.

St Louis, 30 juillet.—Le marché au tabac est moins actif, mais sans changement; la farine languit et a fléchi; l'extra ne vaut que $8 50 à 9 25, la marque XX $9 à 10; le blé $1 95 à $2; mais peu demandé à $1 03 à $1 05 le beau blanc, 87 à 89 le jaune, 85 à 86 le mélangé; l'avoine ferme à 87; le porc en baisse à 24 50; jambon languissant entre 15 5/8 et 16 les plats côtés; épaules 13; jambons sucrés 20; graisse 12 à 13.

Dépêches d'hier après midi.

Columbia, 30.—Le rapport fait par le Times ce matin est exagéré. MM. W. Armstrong et J. Q. Thompson correspondants d'un journal de Cleveland, ont été assaillis avant hier soir par deux ivrognes, qui tous deux ont été arrêtés par le chef de police, frère de l'un de ces tapageurs. Les citoyens, sans exception, ont dénoncé cet outrage, résultat de l'ivresse et qui n'était pas prémédité.

Armstrong agit aussi magnanimement dans cette affaire qu'il a combattu souvent: mais Thompson veut être considéré comme martyre et envoie des dépêches à sensation.

Le général Burton peut faire juger les assaillants par une commission militaire, mais les citoyens sont anxieux de voir prédominer la loi et désirent un jugement civil.

Washington, 30.—Le témoignage scandaleux qu'on dit avoir été donné devant le comité judiciaire, récemment publié dans la gazette de Cincinnati, est déclaré faux.

New York, 30.—Coton calme à 27 1/2.

NOUVELLES MARITIMES.

Hâvre, 8 juillet.—Arrivés, barque Anna M. Goodwyn; le 9, navire United States, tous deux de la Nlle Orléans.

Liverpool, 9 juillet.—Arrivés, navire Southern Queen; le 10, navire Endymion, tous deux de la Nlle Orléans. Le navire Perseverance, parti d'ici pour la Nlle Orléans, a relâché à Holyhead.

Gênes, 7 juillet.—Arrivé, barque Kitty, Nlle-Orléans.

Bordeaux, 8 juillet.—Arrivés, brick Edouard, le 9, barque Catherina, le 10, navire Lisbon, tous de la Nlle Orléans.

Hâvre, 11 juillet.—Arrivés, navire Leucothea, Nlle-Orléans.

Havane, 14 juillet.—Parti, barque Olympia; 13, goëlette Armanda, Nlle Orléans; arrivés, brick Ocean Belle, 20, navire à vapeur Darien; steamship Liberty, Nlle Orléans.

Touché à Nassau, 17 juillet.—Steamship anglais Parthéon, et remis en mer pour Liverpool.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 30 juillet.

Le marché a été calme et, à l'exception d'une nouvelle baisse dans le marc et il n'y a eu variations nulle part.—Le coton s'est mieux écoulé: les ventes en sont élevées à 1,500 balles, à des prix irréguliers, mais plus fermes. A la clôture, l'article tendait évidemment à la hausse. Les transactions ajouteront sans doute beaucoup à la quantité de change sur place. Les ventes des trois derniers jours s'élevèrent à 2,350 balles contre 2,800 la semaine dernière, dans la même période.

Il a régné un peu plus d'animation dans le change étranger. L'or a ouvert nominalement à 140 à 140 1/4 contre 140 1/4 dans Wall street; il est ensuite tombé, puis s'est relevé, et a clos au taux d'ouverture. Les offres étaient plus nombreuses et la demande était assez bonne, il s'est vendu $10,000 à 139 3/4, de bonne heure, $7000 en différentes pièces, à 139 1/2 à 139 3/4, $1000, $2000, $5000, $10,000, $10,000 et $10,000 à 140, $5000 à 140 1/8 et $2000 à 140 1/4. Dans l'argent, $500, en demi piastres américaines, à 132 1/2, 200 piastres mexicaines, à 133, 2000 dito à 133 1/2, et $3000 dito à 3 1/2 de prime pour de l'or.

Le mouvement a été maintenu dans le change étranger. Les offres—surtout celles du commercial étaient plus abondantes, mais, par suite du manque d'accord et de l'absence de la plupart des acheteurs, il ne s'est fait que des ventes courantes en des banques et des banquiers [illegible] 2000 livres en traites commerciales, à 1 à 1 1/2, 300 livres No 1 à 1 5/8, et 3000 livres de banque à 1 à 1 5/8.—Dans le change sur France, 100000 francs, en commercial No 1, à 479 et 20000 de banquiers à 3 67 1/2.—Le sterling peut être coté nominalement à 1 à 1 1/2 les traites commerciales, 1 1/2 à 1 3/4 le No 1 à prime [illegible], le change sur France, à 3 75 à 3 67 1/2 le commercial No 1 et 3 60 à 3 62 1/2 le change de banque.

Le change américain a été plus recherché. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 à 5/8 de prime, 1/2 pour les fortes sommes. La demande était plus générale sur les comptoirs. Le commercial était assez abondant, et les transactions embrassent $15,000, $15,000 et $5,000, $10,000, sur New York, à vue à [illegible] prime, $5000 à 7/16 [illegible], $20,000 à 1/4, $10,000 à un jour, au même taux, et $20,000 à trente jours, à 3/4 d'escompte. Les cours du change commercial étaient, à la clôture, de 1/4 à 3/8 de prime à vue, 1/4 à un jour, [illegible] à 1/2 d'escompte à trente jours, [illegible] à soixante jours.

Il ne s'est pas vendu d'or [illegible].

On n'a pas annoncé de ventes de bons de [illegible]. Vu l'absence de transactions, toutes les cotes [illegible] consolidés à 86 à 88 et les émissions en faveur de chemins de fer à 76 à 78, suivant les coupons. Les [illegible] de la Louisiane sont cotés à 55 à 60, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 72 à 74, les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 72, les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 51 à 55.

Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 43 à 44 et les billets de l'Etat à 75 à 77. Les petits billets de ville se sont vendus à 5 1/2 à 8 d'escompte et on pouvait facilement obtenir les gros billets à 11 à 17 pour la monnaie courante nationale.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 30 juillet 1867.

COTON.—La demande a été peu active, ce matin à l'ouverture du marché. Plus tard dans la journée, le mouvement a acquis plus d'extension et presque tous les facteurs ayant montré l'intention de faire face à la demande moyennant les prix acceptés hier, les acheteurs se sont avancés librement, et les ventes en ont pu former un montant de 1500 balles, dix courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix ont accusé une fermeté continue, les plus basses grades, à cause de leur rareté, ont été plus recherchés que les qualités inférieures. Eu égard à ce qui précède, nous cotons nominalement comme suit: ordinary 20 à 22, good ordinary 23 à 24, low middling 25 à 26 et middling 27 à 27 1/2, ajoutons, toutefois que des lots courantes composées de qualités désirables n'ont pu être obtenues à moins de prix de 1/2 à 1 cent au-dessus des chiffres ci-dessus.

Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler, ont embrassé 2350 balles, prises pour le Nord et pour l'étranger. Les cotons reçus, proprement dit, depuis vendredi soir—abstraction faite des envois reçus de Mobile, de la Floride et du Texas, lesquels sont inclus dans leurs tableaux respectifs—ont embrassé un montant de 561 balles, contre 723 reçues durant le même laps de temps la semaine dernière montrant ainsi une diminution de 162 balles. Les exportations durant la même période, ont embrassé 1103 balles, dont 922 pour le cabotage et 181 pour les ports étrangers.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	18	
précédemment	759014—759032	
Balles additionnelles, composées de cotons avariés, épars, de ramassis et d'échantillons	13323	772355
		874437
Expédié aujourd'hui	—	
précédemment	844214	
		844214
Stock en mains		30223

Le Nicholas Longworth, de Louisville est le seul bateau arrivé depuis hier.

TABAC.—Le mouvement, aujourd'hui a eu plus d'animation. Les lots offerts étaient un peu plus amples, et comme les détenteurs ont montré quelqu'intention de vendre à des prix qu'ils avaient d'abord repoussés, les transactions suivantes se sont opérées: 29 boucauts de côtes à 1 1/2 c la livre, 10 boucauts de 4 1/4 c, 47 boucauts de refused à 5 c, 9 bts de lugs de Clarksville et admitted à 9 c et 17 bts do à 10 1/4 c la livre. Le marché est ferme et nous continuons à coter:

Léger—Inferior lugs, 4 1/4 à 4 1/2, good lugs 4 1/2 à 5, inferior à common leaf, 6 à 7 1/2, medium leaf 8 à 10 1/2, fair leaf 11 à 13, fine leaf 13 1/2 à 15 1/2, choice selections 16 1/2 à 18 1/2 cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4 1/2 à 5, good lugs 5 1/2 à 6, in à com. leaf 7 à 8 1/2, medium leaf, 9 à 11 1/2, fair, 12 à 13 1/2, fine 14 1/2 à 18—choice selections 18 1/2 à 21.

SUCRE ET MÉLASSE.—Les arrivages de la côte, depuis hier, nous ont fourni 10 boucauts de sucre. Le sucre de la Louisiane n'a éprouvé aucun changement. Le stock de l'article n'est pas fort, mais la demande en est locale et est modérée et les ventes ne s'en font qu'en détail. Nous cotons 14 à 14 1/2 le fully fair, 15 1/2 pour le strictement prime, 16 1/2 pour le jaune clarifié et le blanc 17 cts. L'approvisionnement de sucre de Cube est faible, la demande de l'article est bonne et les prix en sont fermes. Détail à 12 1/2 à 13 c pour le fair, 13 1/2 à 14 cts pour le fully fair à prime.

FARINE.—Nous n'avons à parler d'aucun changement dans l'article, depuis hier. Le marché continue à être calme, et les prix y sont incertains et nominaux. Les ventes se sont bornées à 400 barils dont 100 de triple extra, 50, 53, 95 d'extra de choix à des conditions privées, 52 d'extra de choix à $15 25, 50 do à $15 50 le baril.

MAÏS.—Le marché est calme et les prix ont baissé de 5 à 10 c le boisseau depuis notre dernier rapport. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2900 sacs, dont 200 de mélangé à $1 10, 200 de jaune mélangé, 700 de jaune et mélangé à $1 15, 500 de blanc prime, 300, 200 de blanc mélangé à $1 25, 200 de blanc de choix à $1 30, 200 do à $1 35, 300 de jaune mélangé à $1 le boisseau.

AVOINE.—Il n'y a pas d'avoine en premières mains. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente, aujourd'hui, mais nous cotons nominalement $1 15 le boisseau.

SON.—Le marché est calme et les prix sont sans changements. Ventes aujourd'hui de 450 sacs, en plusieurs lots à $1 25 les cent livres.

FOIN.—Le foin de choix est en bonne demande et le stock de la qualité est faible. Il est coté à $28 à $30 le tonneau.

PORC.—Le marché est calme, mais ferme.—Vente de 100 barils de mess, en un lot, à $26 le baril et de 100 do à $26 12 1/2.

BACON.—Ventes de 5 barriques d'épaules à 14 c et de 30 tierçons de jambons simples, curés au sucre, au débarcadère à 20 cts la livre.

SAINDOUX.—En demande. Ventes aujourd'hui à 14 1/2 c.

LAINE.—Le stock en est rond et la demande bonne. Nous cotons la lavée 27 à 30 cts, 10 à 12 cts la laine pleine de glouterons 18 à 21 cts la native de la Louisiane, 21 c la 1/2 et 3/4 Merino, et 25 à 28 la livre de 3/4 à 7/8 merino.

WHISKY.—La demande ne se fait que pour le détail. Le stock de whisky de l'Ouest est fort tandis que l'approvisionnement de whisky de la Louisiane est faible. Nous cotons 32 à 35 cts le gallon de whisky de l'Ouest, sous les clés, et 25 à 30 cts le whisky de la Louisiane.

CAFÉ.—Le stock de café est faible et la demande lente. Nous cotons le Rio commun à fair 22 1/2 à 24 cts la livre.

VIANDE VERTE.—Les épaules salées à sec se vendent en dé en magasin à 13 cts la livre.

FROMAGE.—Le stock de fromage est fort et la demande modérée. Nous cotons 10 à 15 c la liv. de l'article de l'Ouest. Le fromage du Nord est tenu à 8 à 14 c et le fromage-crême $16 à 18 cts la livre.

BEURRE.—L'approvisionnement de beurre est rond et la demande modérée à 15 à 20 la livre de beurre nouveau de l'Ouest et celui du Nord 28 à 30 c.

CHANDELLES DE STAR.—En bonne demande et stock assez rond à 16 c. pour les chandelles de 12 onc, 17 c ceux de 13, 18 c ceux de 14 et poids plein 20 c la livre.

PROVISIONS NAVALES.—Le stock en est faible et la demande bonne. Cotes: 47 1/2 à 52 1/2 cts le gallon d'esprit de térébenthine, $13 le baril de résine commune, $3 50 pour le No 2, $3 75 à $4 le No 1, et $4 25 le Virgin dip. Ventes d'environ 120 barils d'esprit de térébenthine à des conditions qui n'ont point transpiré.

VINAIGRE.—Le vinaigre de cidre se vend à 22 1/2 à 25 c, le Cincinnati grape se débite à 25 à 27 1/2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

HUILE DE CHARBON.—Le stock de l'huile en caisses est rond, tandis que celui de l'article en barils est faible. La demande pour le placement est modérée à 46 à 48 cts pour l'huile en baril et en caisses 62 1/2 à 65 cts.

CORDE D'EMBALLAGE.—L'article se vend en détail 10 1/2 à 11 cts la livre.

DRÊCHE.—La drêche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drêche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

HOUBLON.—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

PEAUX.—Stock faible et bonne demande à 15 à 16 cts les sèches, 9 1/2 à 10 c les vertes.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 31 juillet 1867.

Arrivé, hier—43 bœufs du Texas, 174 veaux et veaux d'un an, 11 moutons.
Vendu—150 bœufs du Texas, 402 veaux et veaux d'un an, 14 [illegible] bœufs et 4 vaches à lait.
A vendre—10 bœufs du Texas, 241 veaux et veaux d'un an, 836 moutons et 32 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité par liv. net	9 à 10
do do 2me qualité	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	45 à 55
do do 2me qualité, par tête	30 à 40
do do 3me qualité, par tête	15 à 25
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	9 à 10
do du pays do	à 11
Moutons 1ere qualité par tête	2 50 à 3 50
do 2me do do	2 à 3
do 3me do do	1 50 à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	20 à 25
Vaches à lait, de choix, par tête	80 à 125
do de 2e qualité, par tête	50 à 60
Veaux, par tête	5 à 8
Veaux d'un an par tête	8 à 10
Chèvres, par tête	1 50 à 4 50

Décédé hier soir à neuf heures et demie, P. E. CROZAT, âgé de 51 ans, natif de la Nouvelle Orléans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Crozat et Guimault, sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures de l'après midi. Le corps est exposé rue de l'Hôpital, No. 58, entre Chartres et Royale.

Décédée, à l'âge de 16 ans, EVELYN EVANS, fille de feu ROBT EVANS. Les amis de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, 31 juillet 1867, à 10 heures et demie du matin. Le convoi partira de la résidence de la famille, rue de la Douane, No 167.

Décédé, hier à 2 heures après midi, à l'âge de [illegible], ALEXANDRE, fils de George ULMER et de Caroline née Fleischbein. L'enterrement aura lieu sans pompes funèbres.

SERVICE FUNEBRE.

Les officiers et soldats de la Légion Etrangère Française du Mexique, restés à la Nouvelle Orléans, désirant donner un nouveau témoignage de leur amour et de leur respect à leur Empereur, un service funèbre pour le repos de l'âme de MAXIMILIEN, sera célébré le jeudi, 1er août, dans l'Eglise de la Paroisse Ste Rose de Lima, rue du Bayou.

Les personnes qui ont déjà donné, dans cette ville, tant de preuves sympathiques pour la cause de Maximilien, sont priées d'assister à cette cérémonie, qui aura lieu à 8 heures précises du matin.

A. L. G. D. G. A. D. L'U.
La Resp. L. [illegible] mercredi [illegible] prochain [illegible]. Les FF. MM. de toutes les juridictions sont invités [illegible].
Par mandement du Vén. [illegible] W. BERNARD, [illegible] Sec.
31 juil—1f

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nlle-Orléans, [illegible] 1867.
Les bureaux de cette Banque seront [illegible] transférés au No 37 de la rue du Camp. [illegible]
L. BERNARD, Caissier.

BANQUE DES MARCHANDS.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1867.
A une assemblée [illegible] dividende [illegible].
A. LURIA, Secrétaire.
31 juillet—3f

J. Augé,
Rue du Canal, No 132.
Entre Bourbon et Carondelet.
FAIT savoir [illegible].

Demande d'Argent.
ON désire emprunter $ [illegible] sur propriétés de ville de première classe. S'adresser à [illegible] Box [illegible] Poste, N. Orléans. 31 juil—1

Billets volés.
ONT été volés, [illegible] à sa résidence à Alger [illegible].
Pre. NOUGUÉ.

Grocerie à vendre.
GROCERIES.
A vendre pour cause de départ une des meilleures Groceries établies dans le Deuxième District de cette ville, ayant une bonne clientèle. Pour plus ample information s'adresser à FIDEL & GLAUDOT, Enc. St Louis et Chartres, Nlle Orléans. 31 juil—6

Leçons particulières.
UN PROFESSEUR offre de donner des leçons particulières de mathématiques, de français, de latin, [illegible] de dessin linéaire et d'aquarelle. S'adresser pour renseignements au bureau de l'Abeille de dix à trois heures. 30 juillet—

A vendre.
UNE IMPRIMERIE de campagne, presse et matériel. S'adresser au bureau du "Drapeau de l'Ascension" à Donaldsonville. 30 juil—1m

AVIS.
PENSION à vendre ou à louer à bail, garnie ou non garnie. S'adresser sur les lieux, No 20, rue d'Orléans. 30 juil—6f

Avis.
TOUTES les procurations données jusqu'à ce jour par le soussigné, sont révoquées à partir de la présente date. Nouvelle Orléans, 29 juillet 1867.
L. J. FRIGERIO. 29 juillet—3

Perdu,
UN billet tiré par Sam'l Powers, à mon ordre, daté du 19 juillet 1867, payable sur demande, pour cent piastres. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet car le paiement en a été arrêté.
30 juillet—août 4,9 CHARLES E. FORTIER.

Demande.
ON demande un monsieur et une dame parlant le français et l'anglais, et voulant se joindre à l'annonceur pour une spéculation très avantageuse qui n'exige qu'un petit capital et rapportera de $5000 à $8000 par an, mais il faut pour cela voyager dans différentes parties des Etats Unis. Il importe peu que le monsieur et la dame s'adressent séparément ou ensemble [illegible]. 28 juil—3f

Venant de débarquer:
18 barils et demi-barils OLIVES Verdales & Amellaux, très fraîches.
—Aussi—
25 barriques Côte de Fronsac, excellent VIN de famille.
20 barils VINAIGRE de vin blanc.
50 barriques VIN rouge St-Georges vieux.
A vendre par J. PLAISENT, No 8 rue St-Louis. 27 juillet—6f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.
Nlle-Orléans, 23 juillet 1867.
LES ACTIONNAIRES de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain sont requis de se réunir, au bureau de MM. Pike, Lapeyre & Brother, rue du Camp le LUNDI 5 août prochain, de 10 à 2 heures afin de voter pour ou contre l'acceptation de l'ordonnance de la ville No 864—nouvelle série—laquelle ordonnance est intitulée "Ordonnance concernant la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain et accordant la dite Compagnie des droits et privilèges additionnels pour l'extension de la voie et le maintien de ses chemins de fer et dépôts, dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans."
Par ordre du Président.
24 juil—au 5 août WM J. CARTER, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Le, 23 juillet 1867.
$200 de Récompense.
RÉSOLU:—Qu'une récompense de $200 sera payée pour l'arrestation et la condamnation de quiconque fera ou donnera en paiement, sciemment, des pièces de cinq cents en nickel contrefaites, dans un des chars des chemins de fer de la Nlle Orléans.
G. T. BEAUREGARD, Président du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
F. WINTZ, Président pro tem. des Chemins de fer de la Nlle-Orléans.
WM. H. McCLELLAN, Président du Chemin de fer de la rue St Charles.
PAT. IRWIN, Président pro tem. du Chemin de fer Crescent City. 24 juil—30

Au Public.
A la demande d'un grand nombre de citoyens de la Nouvelle-Orléans, et avec le consentement des consuls, les personnes dont les noms suivent ont consenti à recevoir les souscriptions destinées à aider les soldats de l'ex-armée impériale du Mexique à s'en retourner dans leurs foyers.
—Comité—
Bernard Avegno, Cyprien Dufour, Glendy Burke, Victor E. Lecuestegut, John C. Bloms, Président de la Société allemande.
On recevra des souscriptions aux bureaux de l'Abeille. 19 juillet—

Demande de meubles.
ON DONNERA DE BONS PRIX de meubles, pianos, tapis, &c., de seconde main. Les personnes qui auront de tels articles à disposer [illegible]. Les ordres seront promptement exécutés.
F. M. TOURNE, rue de la Douane, No 140, près Dauphine. 7juil—1m

LIBRAIRIE DE A. RALU.
REÇU par steamer ALICE:
Ouvrages sur l'Exposition de Paris de 1867
PARIS GUIDE.
Catalogue général publié par la commission impériale.
L'Exposition Universelle de 1867, illustrée.
Ouvrages à l'usage des Pharmaciens et Médecins:
DORVAULT.—L'Officine. Edition de 1867.
La Pharmacopée française rédigée par ordre du gouvernement.
BOUCHARDAT.—Nouveau Formulaire Magistral.
REVEIL.—Formulaire raisonné des médicaments nouveaux.
NYSLEN.—Dictionnaire de médecine.
CAZAUX.—Traité des accouchements, revu par Tarnier, édition 1867.
BELLIOL.—Conseils aux hommes affaiblis ou Traité sur la cure des excès de la jeunesse et de l'âge mûr.
L. SERAINE.—De la santé des gens mariés ou Hygiène du mariage.
MARTIN.—Les dangers de l'amour et du libertinage.
Sciences et Industrie.
DUPLAIS.—Traité de la distillation des alcools, édition de 1867.
DUBIEFF.—Traité de la fabrication des liqueurs sans distillation.
BOURGEOIS.—Résolution du système des vents du [illegible] Maury, capitaine de vaisseau.
CHEVALIER.—L'Etudiant photographe.
GANOT.—Cours de physique.
A. CASSAGNE.—Traité pratique de perspective. Le Dessin pour tous.
VILMORIN.—Le bon Jardinier. Almanach de 1867.
PIROLLES.—Manuel du Jardinier.
BOITARD.—Le Jardinier fleuriste.
Littérature, Philosophie scholastique, &c.
L. VEUILLOT.—Les Odeurs de Paris. La vie de Notre Seigneur. Les libres Penseurs.
A. NICOLAS.—La Vierge Marie et le plan divin.
NOIRLIEU.—Exposition et défense des dogmes du christianisme.
WALLON.—De la croyance due à l'Evangile.
MARCADÉ.—Etudes de science religieuse.
RENAN.—Vie de Jésus. Les Apôtres. Origine du langage. Etudes religieuses.
TAINE.—Histoire de la littérature anglaise.
H. HEINE.—De tout un peu.
PAUL DE KOCK.—Professeur Ficheclaque. Une grappe de groseille, &c. &c.
DUMAS Fils.—Les idées de Madame Aubray. Comédie.
DROZ.—Monsieur, Madame et Bébé. 14e édition.
BÉRANGER.—Chansons. Edition nouvelle illustrée de magnifiques gravures.
Grand nombre de romans nouveaux par J. Janin, de Goncourt, Gaboriau, Champfleury, &c. &c.
Grand assortiment de romans de Alex. Dumas, Balzac, Paul de Kock, V. Hugo, &c. Manuels Roret [illegible].
Bibliothèque nationale: Œuvres de Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Goethe, &c. &c. [illegible] le volume.
Bibliothèque Gaudin: Tableau de l'amour conjugal. Guide en amour. Courrier des amants, &c. &c.
Pièces de théâtre en nombre.
A. RALU, 90 rue de Chartres. 29juil—1f

Cognac. Cognac.
EN douane et en magasin, à vendre par les soussignés:
[illegible] quarts et 31 huitièmes Cognac Sutton 1851, Godenburg 1830, Champagne Vineyard Proprietors Co. [illegible], A. Bonnin 1847, Gautier Frères 1849, Larroche Frères 1825, vieux cognac, L. O. Laryer 1845, Rochelle Alex Sel [illegible].
Voir MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 25, rue Bienville. 29juil—7f PP

Vins en caisses.
3000 CAISSES de 12 et 24 1/2 bouteilles vin [illegible] Eagle Brand, St Julien, Margaux, Latour, Haut Brion, Sauterne, Graves, Château Yquem, &c.
A vendre par MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 25 rue Bienville.

Bouchons. Bouchons.
250 BALLES BOUCHONS [illegible].
A vendre par MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 25 rue Bienville.

Vins en barriques.
150 BARRIQUES Vin rouge 1865, Blaye [illegible].
A vendre par MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 25 rue Bienville.

Fruits, Conserves, Sardines, Salaisons, &c.
20 CAISSES [illegible] truffes, cèpes, [illegible].
A vendre par MAIGNAN & F. LABORDE.

Pâtes d'Italie, Pâtes d'Italie.
200 CAISSES Macaroni, Vermicelli, Pâtes assorties.
A vendre par MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 25 rue Bienville.

Saucissons de Lyon.
4 CAISSES Saucissons Lyon.
A vendre par MAIGNAN & F. LABORDE, 21 & 25 rue Bienville.

Vermouth. "Noilly Pratt & Co."
400 CAISSES Vermouth Noilly Pratt & Co.
A vendre par MAIGNAN & F. LABORDE, 21 & 25 rue Bienville.

Vin de Bordeaux.
En débarquement des navires MARIE et CADICHONNE.
100 barriques VIN rouge pour familles.
—Et du navire AMERICA—
125 barriques VIN rouge pour familles.
A vendre par QUEYROUSE & BOIS. Aux Magasins coin Bienville et Vieille Levée. 7 juillet—1m

Family's Chartres Coffee
Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.
CAFÉ torréfié et concassé suivant la fameuse méthode de Chartres (France) et garanti pur et de première qualité. Commandes livrées dans toutes les parties de la ville.
LECROQ & Cie, Rue des Français 7.
Dépôts dans tous les quartiers de la ville. 14 juil—1m PP

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.
Nouvelle Orléans, 22 juillet 1867.
LA résolution suivante a été adoptée aujourd'hui par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur:
"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour tous les cotons qui ne seront pas retenus par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouverts de toile d'emballage."
25 juil—2m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann
POUR LES
BALLES DE COTON.

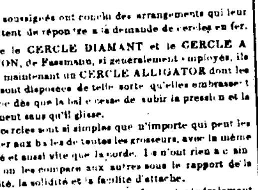

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.
Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.
Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Ils n'ont rien à craindre si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.
Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.
CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans. 21 juillet—3m

OFFICIEL.
Bureau des Commissaires de la dette Consolidée, Nlle-Orléans, 19 juillet 1867.
ATTENDU que les Commissaires de la dette consolidée ont été établis pour le prompt paiement des obligations échues des anciennes corporations de la ville, en 1864, 1865 et 1866 en vertu de l'ordonnance No 6,236 [illegible] des BILLETS DE VILLE, de dénomination de VINGT PIASTRES ($20) pour la somme de $696,000 [illegible] et portant sur le dos les mots suivants: "Ce billet émis [illegible]"
Attendu que la charte de la ville (section 37) déclare que de nouveaux bons de la ville seraient émis ou vendus pour les [illegible] billets en circulation et pour diminuer d'autant les billets en circulation; il est
Résolu qu'à partir du 23 août prochain des propositions seront reçues pour l'échange des dits billets de la Nouvelle Orléans en bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, de mille piastres chacun, à payer dans vingt-cinq ans, au Trésor de la ville avec des coupons d'intérêt, à raison de 6 pour cent l'an, payables semi annuellement dans la ville de New York.
Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel de Ville Salle No. 22, et endossées "Offre d'échange". Par ordre du Board.
O. DE BUYS, Secrétaire. 19 juil—1m—ven. et dim.

Maison à louer
A long terme, en totalité ou en partie, à de bonnes conditions, à un bon locataire, pour le 1er Octobre prochain.
Cette maison, située rue Royale, Nos 121, 123, 125, entre St-Louis et Toulouse, consiste en 3 magasins, avec 4 îles vitrés sur la rue 30 chambres, dont 28 à feu, 6 en bas, 21 en haut; belle salle à manger pour 30 couverts; larges corridors; aussi cabinets de toilette, dépendances, cuisines, lingerie, caves, vaste cour carrelée, installations de gaz et d'eau, [illegible] divisée en 6 cabinets. Il y a une deuxième entrée, rue Toulouse.
De cette maison, le haut est convenable soit pour hôtel, soit pour pension bourgeoise, soit pour une grande famille, ou bien pour tout autre emploi nécessitant un grand local.
S'adresser, sur les lieux, à M. Théodore DANFLOUS. 25 juil—12f

Vin rouge en Barrique.
VIN rouge de la maison bien connue de F. LAVIDALIE FILS, de Bordeaux, constamment en magasin et à vendre, à un prix modéré, en douane et droit payé, par WM HYLLESTED & CO, rue Gravier No 109. 6 juil—1 m

"THE CAVE"
8 [illegible] Rue Carondelet [illegible] 8
LES meilleures liqueurs, le meilleur ale, la meilleure bière, &c. Lunches froids et chauds à toute heure. [illegible] par un nouveau procédé. FRANK HERBERT. 22 jul—1m

Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur de la "Currency."
Washington, 4 juin 1867.
AVIS est donné à toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, de les présenter avec les preuves légales à CHARLES CASE, receveur de la dite banque, à son bureau à la Nlle Orléans.
H. R. HULBURD, Contrôleur de la Currency. 13 juin—3m 1pe PP

Avis aux Contribuables.
TAXES D'ETAT.
Bureau du Board des Assesseurs d'Etat, Exchange Place, No 20.
L'ETAT de 1867, pour la ville de la Nouvelle-Orléans est achevé et exposé pour être examiné [illegible] pendant trente jours à partir de cette date. Toute personne qui se croirait lésée par ses assessements peut obtenir des rectifications [illegible] de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
[illegible], Président du Board des Assesseurs d'Etat.
7 juil—30f Nlle-Orléans, 3 juillet 1867.

B. E. CASTENDYK,
8, rue Peters, en face de la Douane,
SEUL AGENT DE
Cruse & Fils Frères,
BORDEAUX.
Propriétaires de Chât. Pontet Canet, Chât. Houtine, Chât. Lanjac [illegible] CRUSE & FILS FRERES.
Vins rouges: St Julien, Margaux, Pontet Canet, Larose, Léoville, Latour, &c. &c.
Vins blancs: Sauternes, Haut Sauternes, Latour Blanche, Chât. Yquem, &c. &c.
26 juil—6f

Demande de Magasin au rez-de-chaussée.
ON désire louer un magasin au rez-de-chaussée [illegible]. S'adresser à Case Box No 347. 24 juil

Maison à Louer.
Une MAISON double, [illegible] coin Dorgenois et Dumaine [illegible]. S'adresser [illegible].

Académie de l'Etat de la Louisiane,
Près ALEXANDRIA, Le.
Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane.
LA prochaine session commencera le 2 septembre et se terminera le 25 juin 1868.
FACULTÉ.—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de la littérature et de la Science enseignées d'habitude dans les meilleurs collèges et universités.
COURS D'ÉTUDES.—Département préparatoire et académique et compris un Cours littéraire et scientifique, une Ecole spéciale de Génie civil et une Ecole de Commerce.
CONDITIONS.—Pour tous les frais, excepté les vêtements $400 [illegible] par session payable [illegible] janvier et février.
D. F. BOYD, Surintendant. 7 juil—

Avis.
LE soussigné remercie [illegible] ses nombreux amis et le public [illegible] le 1er Août [illegible].
JNO GAUCHE.

Graines de Navets,
NOUVELLE RECOLTE DE LANDRETH, 1867.
LE soussigné vient de recevoir par le steamer [illegible]:
NAVETS blanc à pieds de Hollande.
RUTA BAGA pourpré [illegible] jaune.
A vendre en quantités au gré des acheteurs au magasin de graines de H. HAFNER. Rue St Charles No 165, en face du théâtre St Charles. 21 juillet—1m

Graines de Jardin, garanties,
DE ROBERT BUIST.
REÇU par [illegible] steamer [illegible]: NAVET plat [illegible], CHOU Bonneuil, CHOUFLEUR [illegible], Et d'Allemagne [illegible].
RICHARD FROTSCH, R. No 15 rue Douane. 25 juillet—15f

ABSINTHE SUISSE
d'Edouard Pernod, Neuchâtel.
IMPORTATION directe [illegible].
G. W. DUNBAR & SON [illegible].
N. B.—La maison [illegible].

Bois de construction! Bois de construction!
GEO. MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des chassis, des jalousies, [illegible]. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—

Billet perdu.
PERDU UN BILLET [illegible] par M. [illegible] arrêté. 30 juillet—

Liqueur Maximilienne.
REÇU d'Acapulco [illegible] la recette de cette excellente liqueur [illegible] Maximilienne. Seul agent à la Nouvelle-Orléans: C. G. KERENTSCH, 64 Tchoupitoulas. 14 juil—1m

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS
DE TOUTE ESPÈCE.
Sirops, fruits conservés, vins.
12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14.
15 janv—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc.
DIX MILLE pieds de noyer noir large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184. 13 juin—1an

Champagne! Sparkling Moselle!
CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil.
Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO. Seuls agents, 20 rue Toulouse. 5juin—6m

Le Dr. J. V. Delagrave,
ancien médecin interne des hôpitaux de Paris,
ancien chirurgien-major de la marine impériale française,
A transféré son domicile et son office au No 124, rue St-Philippe entre Bourgogne et Rempart. Traitement de toutes les maladies chroniques [illegible]. Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures.

Dr De Roaldès.
CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE DOCTEUR DE ROALDÈS a transporté son domicile au No 133 de la rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre. Consultations de 4 à 5 heures. 4juil—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2me maison après la rue de Canal, près de Loper. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
186 [illegible] RUE DU CANAL [illegible].
Consultations [illegible] en espagnol et en anglais. 10 mai—

J. A. De HART.
DENTISTE
17 [illegible] Dauphine [illegible] 17.

PLUS DE MAUX DE DENTS.
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste,
Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.
ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.
Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations de 8 h à [illegible] P. M. 17 mai

GIVEN, BROWN & CO,
R. F. GIVEN, W. G. BROWN, D. A. GIVEN, R. K. DUNKERSON.
Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 106, Nlle-Orléans. 23juillet—6m

En débarquement du navire CADICHONNE de Bordeaux.
50 barriques VIN rouge (pour familles), 1865.
60 do do vieux, 1862, de la marque F. Dumeril, importées par J. N. Curien.
Sous les clefs de la Douane par navires [illegible]:
100 barriques VIN rouge [illegible], également importées par J. A. Curien.
A vendre par A. SOCOLA, 139, Vieille Levée, encoig. Toulouse. 2 juillet

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
BUREAU RUE DU CANAL No 68.
Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1867.
CONFORMÉMENT à une résolution des Directeurs de cette Compagnie, datée du 1er mars 1867 et du 5 juin 1867, le Secrétaire et Trésorier est maintenant prêt à convertir les bons de seconde hypothèque de cette Compagnie pour les coupons des dits bons de première hypothèque.
G. W. SQUIRES, Secrétaire et Trésorier. 19 juil—1 m

INSTITUTIONS.
COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. [illegible],
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette institution [illegible]. Les classes supérieures comprennent [illegible] Mathématiques, Algèbre et Géométrie [illegible] anglais et français [illegible].
LES CLASSES DU SOIR [illegible] commerce [illegible].

INSTITUTION MARTIN.
HENRI [illegible], SUCCESSEUR.
Rue du Bayou, [illegible].
M. HENRI [illegible].

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme [illegible], SUCCESSEUR DE Mme [illegible].
Rue Dauphine [illegible].

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

LE RESTAURANT BOUDRO.
A l'extrémité du Chemin de Fer Pontchartrain,
est ouvert pour les
DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS.
ON y trouve [illegible] les plus fins du pays.

Hôtel du Croissant,
A LA BAIE ST-LOUIS.
CET établissement sera ouvert le 15 juin pour recevoir les pensionnaires [illegible].
ITOULME & SAUCIER, Propriétaires.

LA DOMINICA.
Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets.
LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES.
NOCES, &c.
Angle Canal et Bourgogne.
30 mai L. B. GASTINEL.

RESTAURANT ST-LOUIS
75 & 77 RUE ST-LOUIS 75 & 77.
Tenu par H. Barthe.
M. HENRI BARTHE [illegible].

RESTAURANT FRANCAIS.
RUE ROYALE.
Tenu par Philippe Forget.
Successeur de GALPIN.
[illegible] M. FORGET [illegible].

RESTAURANT COSMOPOLITE
LOUIS CHAPLAIN, propriétaire.
No 11 Rue Royale [illegible].

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon,—Comté de Choctaw, Alabama.
[illegible] Des bateaux partent de Mobile [illegible].
JAMES CONNOR & CO, Propriétaires. 10 mai—an

BOIS DE CONSTRUCTION.
VENANT d'arriver une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE [illegible].
A. DEMORUELLE, Coin Toulouse et [illegible].

CHAPELLERIE FRANÇAISE,
RUE DU CANAL, No 187 [illegible].
VICTOR BOUTROUX.
Fabricant de CHAPEAUX [illegible].

INJECTIONS ET PILULES
du
Dr RICORD.
Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique [illegible] garantie à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien, Enc. Conti et Bourgogne. 25 juillet

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Eruptions, Dartres, Eczéma [illegible].
E. GAUDOZ. Pharmacien de l'Université de Paris. Enc. Conti et Bourgogne. 25 juillet

PERUVIAN BARK BITTERS.
[Bitters de Quinquina du Pérou.]
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT.
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.
PRÉPARÉ à la Nouvelle Orléans d'après la recette d'un médecin praticien [illegible] QUINQUINA ROUGE DU PÉROU [illegible].
Dr E. PERI & Co, seuls propriétaires et fabricants.
Gén. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59. Agents [illegible].

L'Extrait composé concentré de Buchu, de Risley,
[illegible] JAMES SYME [illegible]. 3juil—1m Pharmacien.

[illegible]
M. [illegible] GAUDOZ [illegible].

Docteur A. Landry.
De la Faculté de Médecine de Paris,
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de [illegible] heures. 2mai—3m

COMPAGNIE DE GLACE
DU CRESCENT CITY.
Bureau central: rue du Camp No 21.
DEPOTS
au No 18 de la rue Crossman; aux Nos 71 et 73 [illegible] Front; aux Nos 19 et 21 de la rue St Thomas [illegible] rue Soraparu [illegible].
A. W. BOSWORTH, Président.
JNO F. FRANZ, Surintendant.
WM VOLCKMANN, Secrétaire.

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.
500 caisses diverses Eaux de fleurs d'oranger, 250 estagnons [illegible], 75 bonbonnes Eaux de roses.
Marchandises ci-dessus vendues aussi par gallon. Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c. à vendre à ma fabrique, la plus ancienne de la Nlle-Orléans.
Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.
19 juin—3m Mps A. DOUSSAN, rue de Chartres.